



# GARÉOULT

## Le Mag

N°7 / MAI 2023

Mes actus - Ma ville - Mon quotidien



Chères Garéoultaises, Chers Garéoultais,

Les fortes chaleurs ne sont pas encore là qu'il nous faut déjà faire preuve de la plus grande prudence tant la sécheresse est installée. Si les rares pluies de ces dernières semaines ont été bénéfiques, elles ne sont malheureusement pas suffisantes pour compenser le manque d'eau constaté sur le territoire.

Aussi, même si les restrictions imposées par la Préfecture sont contraignantes, je sais pouvoir compter sur le bon sens de chacun pour les respecter.

Compte tenu de cette situation, nous avons mis en place avec le Syndicat Mixte de l'Argens, un Conseil Local de l'Eau composé de techniciens, élus et habitants dans le but de réfléchir aux différentes pistes à exploiter pour économiser l'eau. Premières actions en ce sens, le paillage minéral et les essences locales qui agrémentent désormais les espaces verts communaux et l'installation prochaine de réducteurs de débit dans les bâtiments publics.

Alors que cette année encore, nous subissons les baisses de dotation de l'Etat et la compensation à minima de la suppression de la Taxe d'Habitation, nous sommes confrontés aux hausses du coût de l'énergie et des matières premières. Ces hausses pèsent sur le budget de fonctionnement et réduisent nos marges de manœuvres. Mais elles pèsent aussi lourdement sur votre pouvoir d'achat. C'est pourquoi, j'ai proposé, lors du Conseil Municipal du 12 avril dernier, de ne pas augmenter la pression fiscale en reconduisant les taux communaux d'imposition des taxes foncières de 2022. Avec un budget pour l'année 2023 quasiment identique à celui de 2022, il nous faudra donc compenser ces hausses et agir avec prudence, comme nous le faisons depuis plusieurs années. Toutefois, l'approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du compte administratif synthétisant les résultats budgétaires de l'année 2022, nous conforte dans le but que nous nous sommes fixés : vous garantir des services de qualité tout en veillant à ne pas alourdir les frais de fonctionnement par une gestion rigoureuse. C'est en ce sens que seront menés les projets futurs.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que, grâce à notre démarche auprès des services de l'État, la Ville de Garéoult a obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 30 septembre 2022.

Bien à vous,

Votre Maire,

Gérard FABRE

Vice-Président de l'Agglomération Provence Verte



Grâce à la très forte mobilisation de tous, l'aventure continue pour le marché de Garéoult, désormais «Plus beau marché de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur» au concours organisé par TF1.

Le marché et ses commerçants ont de nouveau besoin de votre soutien pour franchir les différentes étapes de la sélection nationale opposant les 24 marchés régionaux en compétition.

Pour voter, rendez-vous jusqu'au jeudi 25 mai sur le site

[www.tf1info.fr/votre-plus-beau-marche](http://www.tf1info.fr/votre-plus-beau-marche)  
ou en scannant le QRCode ci-après.



*Il n'est pas nécessaire d'indiquer ses coordonnées pour voter.  
Le nombre de votes par personne et par jour n'est pas limité.*

### Les prochaines étapes du concours :

Jusqu'au 25 mai : Compétition entre les 24 lauréats régionaux  
Du 26 mai au 16 juin : Compétition entre les 10 marchés qui récolteront le plus de votes.

20 juin : Vote du super jury pour départager les 3 derniers marchés en lice et élire le Plus beau marché de France.

Semaine du 26 juin : Annonce du lauréat national en direct dans le JT de 13h.





**Michel LEBERER**  
Maire Adjoint



**Gilles TRÉMOLIÈRE**  
Maire Adjoint



**Patrick BONNET**  
Conseiller Municipal



**Sandra BODART**  
Conseillère Municipale



TRAVAUX DANS LES ECOLES

## DES VACANCES BIEN EXPLOITÉES

Afin d'améliorer l'accueil des enfants au retour des vacances scolaires, différents travaux ont été réalisés à l'école élémentaire Pierre Brossolette : réfection de la salle polyvalente, pose de la climatisation dans les classes les plus exposées et sécurisation des abords de l'école afin d'obliger les automobilistes à plus de vigilance. Egalement concernés par ces aménagements, les abords et le parking du Collège, dont les travaux ont été pris en charge par la commune. Tous bénéficient désormais d'une signalétique adaptée, incitant à ralentir.



**Emmanuelle BOTHEREAU**  
Maire Adjointe



**Johanna MAS**  
Conseillère Municipale



**Alain CUSIMANO**  
Conseiller Municipal



SCOLAIRES

## UN NOUVEL ESPACE DE COMPOSTAGE INSTALLÉ À L'ÉCOLE

Mis en place en mars 2022 par le Conseil Municipal des Jeunes aidé du Service Enfance Jeunesse Education, la sensibilisation des élèves au tri des déchets et au gaspillage alimentaire par la pesée des restes issus de la restauration scolaire avaient déjà permis de réduire le volume des déchets collectés chaque midi de moitié à l'école élémentaire Pierre Brossolette (soit environ 25 kg aujourd'hui contre près de 50 kg il y a un an).

Mercredi 12 avril, une nouvelle étape a été franchie pour nos jeunes conseillers, venus apporter leur aide au SIVED 83 avec l'installation d'un composteur pédagogique composé des quatre bacs nécessaires aux différentes étapes de compostage (broyats, apports, fermentation et maturation). Déjà formés en avril 2022, ils ont néanmoins écouté avec beaucoup d'attention les explications de Pauline, chargée de mission au SIVED Ng sur les bons gestes à adopter pour un tri et un compostage efficaces afin de s'en faire le relais auprès des autres élèves. Cette installation va désormais permettre à l'ensemble des classes de suivre le processus de décomposition des déchets organiques. Le compost ainsi obtenu viendra ensuite alimenter les jardins et potagers pédagogiques de l'école et du Parc Naturel du Vivier.

*Vous souhaitez installer un composteur individuel dans votre jardin? Contactez le SIVED Ng au 04 98 05 23 53.*



Lionel MAZZOCCHI  
1er Adjoint



Marie-Pierre EMERIC  
Conseillère Municipale



Sébastien TRUC  
Conseiller Municipal



Tony REAULT  
Conseiller Municipal



URBANISME

## Plan de Prévention des Risques naturels inondation (PPRi) Rendre à César ce qui est à César

L'Etat a décidé d'imposer aux communes et à Garéoult, un Plan de Prévention des inondations. Le 13 avril dernier, il a été présenté à la population lors d'une réunion publique organisée par les services de l'Etat.

La vérité comme l'a reconnue la Direction Départementale des Territoires et de la Mer lors de cette réunion, c'est que ce plan discuté avec l'Etat et contesté par la Municipalité, simule une crue centennale basée sur une crue de référence qui n'existe pas. La vérité, c'est que ce plan résulte d'une MODÉLISATION informatique de deux bureaux d'études différents, moulignée par un ordinateur sans prise en compte de la réalité du terrain.

La vérité, c'est que l'hydrogéologue de la commune, pas d'accord avec ce plan, n'a pas été écouté.

La vérité, c'est que ce plan ne prend pas en compte les travaux de pluvial, les constructions de bassins de rétention et les trames vertes prévus au Plan Local d'Urbanisme.

La vérité, c'est que l'Etat a stoppé les discussions avec la Municipalité et a mis la ville au pied du mur, tout le monde l'a bien compris.

Il faut rendre à César ce qui appartient à César, l'enquête publique prévue par l'Etat début 2024 est la prochaine étape. L'expression citoyenne y aura toute sa place. Le Conseil Municipal, lorsqu'il sera consulté, donnera son avis et les élus prendront leurs responsabilités.



### PPRi de Garéoult - Avis aux propriétaires

#### JUSQU'AU 12 MAI 2023 : CONCERTATION PUBLIQUE

Les documents relatifs au PPRi de Garéoult peuvent être consultés en Mairie ou via le site de la Préfecture du Var : <https://www.var.gouv.fr/ppri-de-gareoult-concertation-publique-a11702.html>

## À quoi sert un Plan de Prévention des Risques inondation ?

Créé par la loi du 2 février 1995, le PPRi est un des outils de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de prévention des inondations. Pour chaque commune, il met en évidence les zones à risques, réglemente l'aménagement et les usages du sol, et définit des mesures pour réduire la vulnérabilité des enjeux (personnes, biens et activités). Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, communes via le PLU et État.

À l'issue de l'enquête publique, le PPRi est approuvé par arrêté préfectoral avec des conséquences sur :

La constructibilité : le terrain peut être inconstructible ; l'extension d'une construction peut être interdite ou soumise à des prescriptions.

La réduction de la vulnérabilité : le PPRi peut imposer des travaux de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant. La priorité est donnée à la protection des personnes et à la réduction des dommages. On peut citer la réalisation de diagnostics du bâti, la pose de batardeau, la création d'espaces refuges, la protection de certains équipements. Ces travaux imposables dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien peuvent être financés par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

L'information des populations :

Des acquéreurs et locataires : les propriétaires et bailleurs doivent fournir une information sur les risques aux acheteurs ou locataires ainsi que sur les dommages ayant fait l'objet de déclaration « catastrophes naturelles ».

De la population via des réunions communales d'information.

L'élaboration d'un plan de sauvegarde communal.

Plus d'informations sur : <https://www.var.gouv.fr/a-quoi-sert-un-plan-de-prevention-des-risques-a1030.html>



L'EAU : L'ÉCONOMISER ET LA PRÉSERVER

## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCHERESSE

### Un déficit pluviométrique inquiétant

La sécheresse liée au changement climatique affecte le Var comme tout le territoire et le déficit pluviométrique est très important. Si les moyennes annuelles normales sont de 900 à 1000 mm de pluie, le déficit actuel est d'environ de 600 mm sur l'année dernière dans le Val d'issole.

Le manque de pluie affecte les végétaux qui connaissent un stress hydrique et aggrave la mortalité de la strate arborée.

L'impact du manque de précipitations touche inévitablement l'économie primaire, l'agriculture, dans tous ses aspects, vignes, oliveraies, maraichage, céréales, pâturages... Un printemps pluvieux est espéré pour tous et pour notre environnement végétal.



Face à cette situation, le Préfet du Var a placé dès le 17 février 2023, 85 communes du Var, dont Garéoult en alerte sécheresse. Il en résulte jusqu'au 15 octobre 2023 des mesures de restrictions susceptibles d'être encore renforcées si la situation ne s'améliore pas. *Consultez l'arrêté préfectoral du 17 février 2023 sur [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr).*



De plus, compte tenu des risques importants de départ d'incendie et des périodes de Mistral récurrentes, le massif forestier de Garéoult est fermé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 à tous les véhicules motorisés ou non. Les travaux forestiers et d'exploitation, l'emploi de machines thermiques et moteurs thermiques, les brûlages et les incinérations sont strictement interdits. *Consultez l'arrêté municipal du 24 avril 2023 sur [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr)*  
À l'approche de l'été, les piétons devront quand à eux, comme chaque année, consulter la carte réglementant l'accès aux massifs éditée par la Préfecture du Var.



## DISPOSITIONS DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

### De meilleurs usages identifiés par le Conseil Local de l'Eau

Dans le cadre de la protection globale de la ressource en eau, des actions sont conduites à plusieurs niveaux et notamment dans le cadre du Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), la mise en place progressive d'un Conseil Local de l'Eau dont les objectifs à terme sont d'orienter les actions de sensibilisation des usages sur l'utilisation parcimonieuse de l'eau.

A Garéoult, le puisage et la distribution de l'eau s'élève à 4000 m<sup>3</sup>/jour et 900 000 m<sup>3</sup> utilisés chaque année.

Dans les mois à venir, afin de préserver cette ressource, des économies d'eau sont à réaliser, notamment dans les jardins d'agrément où les gazons et « arrosages Niagara » sont à proscrire en s'orientant sur des aménagements méditerranéens peu gourmands en eau, d'autant plus que les hausses de températures estivales vont probablement se confirmer.

Organisé par le Syndicat Mixte de l'Argens et ses partenaires, le **DÉFI FAMILLE «ÉCONOMISONS L'EAU EN PROVENCE VERTE»** permettra aux foyers sélectionnés d'être accompagnés jusqu'en novembre pour réduire leur consommation en eau. Pour y participer, inscrivez-vous avant le 12 mai 2023 via ce QrCode :





## CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La compétence eau et assainissement est attribuée depuis sa création à l'Agglomération Provence Verte (CAPV) qui est chargée de la vérification de la conformité de l'eau distribuée au robinet des usagers.

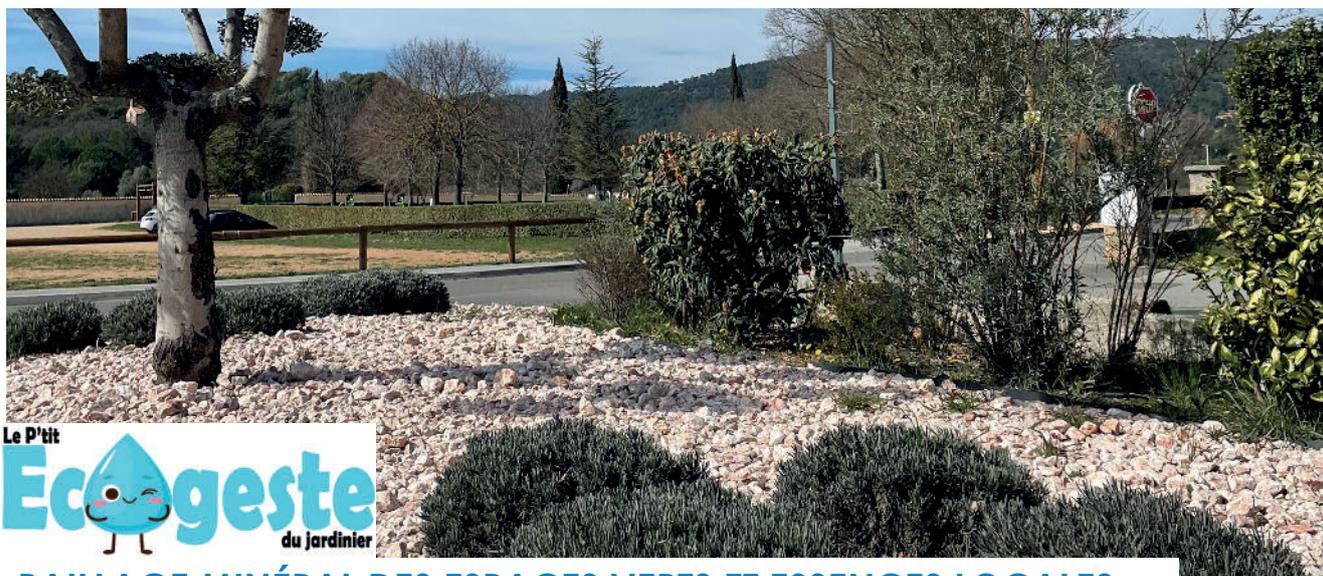
Les contrôles effectués régulièrement par l'Agence Régionale de la Santé ont parfois fait apparaître dans les prélèvements, une molécule jusqu'alors ignorée : l'atrazine. Il s'agit d'un pesticide utilisé autrefois pour le traitement des cultures mais interdit depuis 2003. Pour cette molécule de dézethyl déisopropyl (atrazine) le seuil fixé par la norme européenne et l'Etat se situe à 0,1 microgramme par litre ( $\mu\text{g/l}$ ).

Sur certains prélèvements, ce seuil a parfois dépassé cette norme de 0,12 à 0,16  $\mu\text{g/l}$ , sans que cela ne constitue un risque pour la santé publique, le risque étant reconnu à partir de 60  $\mu\text{g/l}$ . Ce léger dépassement a toutefois fait l'objet d'une dérogation par arrêté préfectoral, le temps que l'Agglomération Provence Verte mette en œuvre pour les quatre villages du Val d'Issole concernés, un dispositif de traitement par charbon actif aux différentes stations de pompage. L'étude nécessaire est en cours, conduit par les prestataires désignés par la CAPV qui devront rendre leurs prescriptions techniques à l'été 2023.

Dans le même temps, une demande de dérogation complémentaire a été sollicitée par la CAPV pour 3 ans, temps nécessaire à la conduite des opérations financières et techniques permettant de définir et de mettre en œuvre les dispositifs d'élimination de la molécule atrazine pompée mais aussi de mettre en conformité totale l'eau distribuée.

Les derniers relevés réglementaires effectués en 2023 font désormais apparaître une eau conforme à la législation avec des taux inférieurs, donc parfaitement de qualité et distribuable au robinet des usagers. Toutefois, les investigations planifiées par l'Agglomération continuent conformément au plan d'action arrêté.

Il n'en reste pas moins que l'atrazine présente dans la nappe phréatique de l'impluvium du Val d'Issole est probablement le résultat de l'utilisation par beaucoup, de désherbants, pesticides et autres produits polluants dont il faut bannir l'utilisation afin de préserver notre biodiversité et protéger nos ressources en eau, fragiles et vulnérables.



## PAILLAGE MINÉRAL DES ESPACES VERTS ET ESSENCES LOCALES

Avec les beaux jours, les espaces verts municipaux se parent de rose et font la part belle aux essences locales.

Outre la touche de couleur qu'il apporte, ce paillage minéral permet de limiter l'évaporation des sols en les conservant frais et humides même en été. Associés, ces aménagements permettent de limiter les arrosages et donc de réduire la consommation en eau.



Marie-Paule BREDOUX  
Maire Adjointe



Caroline LUCIANI  
Conseillère Municipale



Michel GODEC  
Conseiller Municipal



Christelle BOUILLER  
Conseillère Municipale



SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

## RETOUR SUR L'ENQUÊTE À LA POPULATION

Dans le cadre de la réflexion visant à améliorer la mobilité douce en ville, la commune travaille actuellement à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable. Dans ce cadre, un questionnaire a été proposé à la population afin de mieux cerner les habitudes, attentes et remarques des habitants vis-à-vis de la pratique cyclable à Garéoult. 333 personnes ont répondu à cette enquête dont voici les résultats :

### Vos habitudes de déplacements :



**68 % possèdent un vélo**

Dont 19 %  
Vélo Elec



31 %  
d'utilisation fréquente



14 %  
d'utilisation quotidienne



### Vos attentes :

**Une demande de déplacement cyclable**

74 % souhaitent développer leur pratique du vélo

Principales motivations la **santé** et l'**environnement**

Majoritairement pour des déplacements liés aux **loisirs et petits achats**.

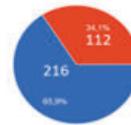
### Les freins au déplacement :



**« Les voitures roulent trop vite sur les axes résidentiels »**



Passer une partie du réseau résidentiel à 30 km/h



66 % des personnes ayant répondu y sont favorables

D'une manière générale, se déplacer à vélo dans Garéoult est perçu comme dangereux pour les enfants et personnes âgées.



**Bd Etienne Guait**    **Chemin des Clos**    **Chemin Des Souquiers**  
**Avenue Le Bellegou**    **Rd point de Néoules**



**« Nous attendons des aménagements de la commune pour favoriser les déplacements à vélo »**

**« Routes dangereuses pour les enfants et jeunes pour rejoindre les établissements scolaires »**



Dans un premier temps, autoriser les **double sens cyclables**, insérer des indications de temps de parcours à vélo ou à pied puis développer des cheminements cyclables vers les zones d'activité (commerces, écoles, plateaux sportifs...)

### Une volonté de connecter Garéoult aux villages voisins :

**« Une collaboration entre les communes pour des axes bien irrigués, ce serait le paradis ! »**



En cours une réflexion à l'échelle de la CA Provence Verte afin de sécuriser certains axes connectant les communes entre elles et en créer de nouveaux. **Dans le cas de Garéoult** les enquêtés souhaiteraient pouvoir effectuer des déplacements vers l'ensemble des communes voisines : **Forcalqueiret, Néoules, La Roquebrussanne, Rocbaron, Belgentier, Méounes-lès-Montrieux,**



**Basile BRUNO**  
Maire Adjoint



**Pascale ULRICH**  
Maire Adjointe



**Pascal FERRARI**  
Conseiller Municipal



**Florence MILHES**  
Conseillère Municipale



ASSOCIATIONS

## LES SPORTIFS MÉRITANTS DE L'ANNÉE À L'HONNEUR

Organisée le vendredi 3 février à la Salle des Restoubles en présence de Lucienne ROQUES, Présidente du Comité Olympique Var ; de Marie-Laure PONCHON, Conseillère Départementale et de Tristan DELACROIX, Cycliste Professionnel originaire de Garéoult, la Cérémonie des Sportifs Méritants a mis à l'honneur les athlètes et bénévoles évoluant au sein des associations sportives garéoultaises.

Au cours de cette cérémonie qui a réuni une centaine de personnes, les sportifs méritants en individuel, sportifs méritants par équipe et sportifs méritants engagés ont ainsi été invités à rejoindre sur scène Pascale ULRICH, Adjointe au Maire déléguée au Sport et Basile BRUNO, Adjoint au Maire délégué à la vie associative pour y recevoir, un trophée, un diplôme et un sac des mains de Lucienne ROQUES et Tristan DELACROIX. Félicitations à l'ensemble des personnes mises à l'honneur.

**Le palmarès** (Retrouvez le détail des performances sur [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr) rubrique associations) :

### SPORTIFS MERITANTS EN INDIVIDUEL

LUCILLE AUDA (Badminton club Garéoult) - MANON DEBRET (Judo racing 83) - IDOIA LASCOURBAS (Judo racing 83) - JASON CIERP (Twirling Bâton « La Vallée de l'Issole »)

### SPORTIFS MERITANTS EN EQUIPE

EQUIPE TWIRLING SÉNIOR (Twirling Bâton « La Vallée de l'Issole ») - EQUIPE U15 (Union Sportive du Val d'Issole)

### SPORTIFS MERITANTS AUTRES

CHRISTIANE SURIN, Présidente (Gymnastique Volontaire) / ERIC JEANLEBOEUF, intervenant Genki (Académie Didier Martin) / DENIS GAIMARD, intervenant et gestionnaire (BikePark) / NATHALIE DELVAS, Présidente d'Honneur (Judo Racing 83)

## La tribune de l'opposition

Le projet de Halles de la place du Général de Gaulle est inscrit aux trois programmes municipaux de 2020 et fait l'unanimité. La majorité a annoncé le lancement. Pourtant les professionnels concernés, producteurs, commerçants, acteurs de la vie économique et sociale sont écartés de la réflexion. Halles ou préau, choix déterminant du développement du centre village. La tenue d'une commission aménagement s'impose.

La majorité en tiendra-t-elle compte avant de finaliser le projet. Nous le proposons.

Anne DUPIN et François HANNEQUART

Texte non communiqué

Claudette ROMAN

Texte non communiqué

Jean-Michel BONNIN aux côtés d'Isabelle BREMOND

Tête de liste et représentant En Avant Garéoult au Conseil Municipal depuis 2014. La page Facebook <https://www.facebook.com/enavant.gareoult.56> c'est à la fois, 10 années d'engagement et l'accès à une information traitée de manière différente. Jérôme TESSON



**Claudette ROMAN**  
Conseillère municipale



**François HANNEQUART**  
Conseiller municipal



**Anne DUPIN**  
Conseillère municipale



**Jean-Michel BONNIN**  
Conseiller municipal



**Isabelle BREMOND**  
Conseillère municipale



**Jérôme TESSON**  
Conseiller municipal



Marie-Laure PONCHON  
Maire Adjointe



Laurence SOICHET  
Conseillère Municipale



Brigitte DUMONT  
Conseillère Municipale



VIGILANCE CANICULE

## ÊTRE ACCOMPAGNÉ EN CAS DE FORTES CHALEURS

Chaque année, à l'approche de l'été, le Centre Communal d'Action Sociale recense les personnes âgées, en situation de handicap, isolées, fragilisées ou vulnérables de la commune. En cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, épidémie...), une veille téléphonique est assurée afin d'apporter si nécessaire un soutien matériel ou psychologique, une écoute ou encore une vigilance accrue en cas d'absence des proches ou d'isolement. Si tel est votre cas, ou si une personne de votre entourage est concernée, il est possible de vous inscrire de manière préventive et à tout moment de l'année sur le registre de recensement nominatif et confidentiel, conformément aux dispositions de la loi du n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. **Renseignements : Centre Communal d'Action Sociale : 04 94 72 87 12 /ccas@gareoult.fr**  
Le CCAS vous accueille les lundi, mardi et jeudi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H ; les mercredi et vendredi de 8H30 à 12H.

## Dématérialisation de l'affichage légal



Installé devant l'Hôtel de Ville, un panneau digital vous permet désormais de consulter l'ensemble des actes réglementaires, de télécharger ces documents via un QRcode ou de les envoyer par mail à l'adresse choisie.

Si cette nouvelle installation répond prioritairement à l'obligation de dématérialiser l'ensemble des actes à porter à la connaissance du public, il apporte de nombreuses informations relatives à l'actualité municipale et permet d'accéder au site internet de la ville.

Attention, les actes publiés avant le 31 mars restent consultables en mairie en la version papier.

## Nouvelle obligation pour les propriétaires de biens immobiliers

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire (personne physique ou morale) a l'obligation de déclarer qui habite dans sa (ou ses) propriété(s). Cette nouvelle déclaration doit être faite avant le 30 juin 2023 via le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) rubrique gérer mes biens.

**BON À SAVOIR :** La Maison France Services dont l'accueil se situe rue de la Russie peut vous accompagner dans toutes démarches avec les administrations de l'État (service des impôts, organismes de retraites, sécurité sociale, pôle emploi...).

La Maison France Services est ouverte les lundi et mercredi : de 9H à 12H et de 14H à 17H



## Attention au démarchage au porte à porte



Travaux, diagnostics énergétiques, offres de services... le démarchage au porte à porte est régulier. Si bon nombre de sociétés sont en règle, il arrive toutefois que ce démarchage soit le fait de personnes malintentionnées. Aussi, pour éviter toutes déconvenues, soyez prudents et n'hésitez pas à contacter la **POLICE MUNICIPALE au 04 94 80 94 94** en cas de doute.

**BON À SAVOIR :** Les entreprises souhaitant démarcher au porte à porte doivent obligatoirement se déclarer à la Police Municipale via un formulaire. Un justificatif d'identité doit être joint à la demande.